

Ajoutez votre titre ici



Résultat du 1er tour élections CSE 2023 !

MERCI à tous les électeurs qui ont porté leur voix sur la liste CFDT.

MERCI aussi à tous ceux qui ont accepté de s’engager, pour toi, en étant candidats sur notre liste.

Collège CADRE :

Le taux de participation est de 58% pour les titulaires et 57% pour les suppléants, le quorum a été atteint.
La répartition des 26 postes titulaires est: CFDT: 6 , CFE-CGC : 6 CFTC: 5, CGT: 9

Tes élus CFDT sont :



Jean-Christophe
AGUILAR

Social & Économie



Géraldine
BRUNSTEIN

Activités Sociales
& Culturelles



Lionel

MASSAT

Activités Sociales
& Culturelles



Bintou
BOUKAR

Santé & Sécurité
Site Paris



Alex
BRAN

Social & Économie
CE Europeen



Mardjan
SARRAFAN

Activités Sociales
& Culturelles
Communication

La répartition des 26 postes suppléants est: CFDT: 6 , CFE-CGC : 5 CFTC: 5, CGT: 10

Tes élus CFDT sont :



Denis
GIBERT

Droit du salarié
Référent Paris et Strasbourg



Caroline

ASTANI-VIEL

Activités Sociales
& Culturelles



Luiz
AREAS

Référent international



Malika
SADI

Santé & Sécurité
Site Paris



J-Pierre BOUTHERIN

Communication



Ghislaine BEL-GENOVESI

Social & Économie

Collège ETAM:

Le taux de participation est de 52% mais le quorum n’a pas été atteint, car il y a eu des votes blancs.
Un 2ème tour est nécessaire.

Plus de détails dans la communication de la direction



Enfin un nouveau plan pré-retraite !

Nous n’y croyons plus, après 2019 et 2020, un nouveau plan de préretraite 2023 arrive en cette fin d’année pour 40 volontaires.

Qui ?

Tu as au moins 10 ans d'ancienneté
Tu es né entre le 1er septembre 1961 (date du changement de la réforme) et 31 décembre 1965

Quand ?

Le faire savoir avant le 15 décembre 2023 avec une possibilité de rétractation au plus tard le 31 janvier 2024
Cessation d'activité au plus tard le 1er septembre 2024 pour un départ effectif au plus tard le 1er septembre 2028

Comment ?

Jusqu'à 4 ans avant ton taux plein ou à ton âge légal mais à taux réduit détail de l'impact de la réforme des retraites newsletter #124
Une allocation mensuelle calculé sur le dernier salaire de base
- 70% si tu es à moins de 3 ans de ta retraite
- 60% si tu es entre 3 et 4 ans
- Plancher 2 600 € BRUT mais ne devant pas excéder 75% du salaire de base

Indemnité de Départ à la Retraite – IDR, versé à la cessation d'activité
- Basé sur le salaire de référence (inclus les primes, astreintes, bonus…) et suivant la loi d'un salarié en secteur privé.
- Entre 3 et 4 ans, 2 mois de salaire de base seront retenus à IDR

Possibilité de rachat de 4 trimestres payés par l'entreprise
Bonus individuel au titre de l'année 2024 proratisé si plus de 3 mois effectifs (hors CPs et RTTs)

Maintenu sur la période de préretraite :

Si souhaité, cotisation à 100% à la retraite de base carsat et argic/arcoo
Plan d'épargne d'entreprise Sogecap (Article 83) détail le saviez-vous Newsletter #125
Mutuelle et prévoyance
Participation
Aux activités subventionnées du CSE

N’aura plus :

- Intéressement (Bonus compagnie)
- Supplément intéressement (Bonus de la prime de transport)
- Share Match Plan

Les dates à retenir :

- 24, 27 et 29 novembre : Réunion d’information de la direction
- 12 décembre : Réunion avec AON consultant et Sogecap retraite privé (article 83)
- 15 décembre : Date limite pour faire ta demande
- 31 décembre : Date limite pour la réponse de la direction
- 31 janvier 2024 : Date limite pour te rétracter

Pour t’accompagner dans ta réflexion, nous développons un simulateur pour t’aider à estimer ton allocation mensuelle en NET ainsi que ton indemnité de départ retraite.

Contacte-nous